

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 16  
Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2025

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. SAUVAGNAC Bernard, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. EJNER Pascal.

**ABSENTS :** Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), M. TOURNIEROUX Vincent (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard.

Secrétaire de séance : Mme WISSOCQ Mathilde

### 11. Acquisition de parcelles pour la création d'un chemin touristique entre la route du Buisson et la route de Toulouse.

Dans le cadre de la politique de développement et de valorisation du Bois du Crouzy, atout touristique majeur de la commune de Boisseuil, le bourg de Boisseuil sera bientôt relié à cette forêt communale par un chemin touristique.

Après ce premier projet, il est maintenant important de créer de nouveaux chemins touristiques débouchant dans le centre bourg, dans le but que le plus grand nombre de Boisseuillais et de visiteurs puissent accéder à cet espace naturel.

Le chemin touristique envisagé se situe sur des parcelles sises route du Buisson et appartenant à Madame Anne-Marie Lamoure.

Les parcelles à acquérir sont situées en zone A (agricole) du plan local d'urbanisme de Boisseuil et aux termes des négociations le prix proposé est de 0,50 € / m<sup>2</sup>. La commune prendra également en charge les frais de géomètre assumés par la propriétaire ainsi que les frais de notaire.

Après réalisation du bornage et division des emprises nécessaires à la création dudit chemin touristique, les parcelles à acquérir par la commune sont les suivantes :

- AP 551 d'une contenance de 152 m<sup>2</sup>,
- AP 555 d'une contenance de 571 m<sup>2</sup>.

Soit une surface totale de 723 m<sup>2</sup> pour un prix de 361,50 €.

La facture de géomètre réglée par Mme LAMOURE s'élevant à 1 376,40 €, le coût total de l'acquisition pour la commune est donc de 1 737,90 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer l'acte d'acquisition au prix de 1 737,90 € des parcelles AP 551 d'une surface de 152 m<sup>2</sup> et AP 555 d'une surface de 571 m<sup>2</sup> appartenant à Madame Anne-Marie Lamoure,
- de mettre à la charge de la commune de Boisseuil les frais de notaire résultant de cette opération et de désigner Maître Béatrice Courivaud, de l'étude de notaires Saint Surin, 15 Bis avenue Saint Surin à Limoges comme notaire en charge de la rédaction de l'acte,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil,
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

|         |         |          |              |
|---------|---------|----------|--------------|
| VOTE 22 | POUR 22 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|---------|---------|----------|--------------|

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*



